

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 9 juin 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

Est absente : Mme Jessica Cloutier, conseillère.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

### BILAN

#### 1. BILAN DES ACTIVITÉS PAR NATHALIE DUPONT (Bazar et marché public des citoyens)

### BILAN

#### 2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LINE BEAUREGARD (Vie active)

### 2025.06.101

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JUIN 2025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

## ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Bilan des activités par Nathalie Dupont
2. Bilan des activités par Line Beauregard
3. Adoption de l'ordre du jour du 9 juin 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
5. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2024
6. Rapport du maire sur la situation financière et faits saillants
7. Diffusion du rapport du Maire sur la situation financière et faits saillants 2024
8. Adoption de la liste sélective des déboursés
9. Affectation de 8 621\$ du Fonds de Parcs et terrain de jeux
10. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
11. Demande pour une dérogation mineure 2025-007
12. Demande pour une dérogation mineure 2025-008
13. Demande pour une dérogation mineure 2025-009
14. Demande pour une dérogation mineure 2025-010
15. Demande pour une dérogation mineure 2025-011
16. Demande pour une dérogation mineure 2025-012
17. Demande pour une dérogation mineure 2025-013
18. Adoption du règlement 255-2025 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
19. Adoption du règlement 256-2025 concernant la tarification des permis et des certificats des biens et services municipaux
20. Adoption du second projet de règlement 257-2025 concernant le zonage

21. Adoption du règlement 258-2025 concernant les permis et certificats
  22. Adoption du règlement 259-2025 concernant le PIIA
  23. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 260-2025
  24. Adoption du projet de règlement 260-2025 modifiant le règlement 158-2014 concernant les dérogations mineures afin de retirer les dispositions relatives aux frais d'étude
  25. Appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable 2025
  26. Appel d'offres sur invitation pour le sel à déglacage 2025
  27. Appel d'offres pour la fourniture d'un camion 10 roues, d'une benne quatre (4) saisons et d'équipements de déneigement
  28. Appel d'offres sur invitation pour la réfection des terrains de pikleball
  29. Servitude d'occupation – 381, montée de la Baie (matricule 4617-66-8169)
  30. Soutien bureautique – dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité
  31. Demande d'assouplissement du programme général d'assistance financière après sinistre du gouvernement du Québec
  32. Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique éco énergie 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités
- Période de questions
33. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.06.102

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.103

#### 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Municipalité de Lantier | 18015 |

##### SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	1	2	3	4	5
	Administration municipale	Budget 2024 Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>					
Fonctionnement	1	3 186 228	3 319 220	3 572 401	3 612 777
Investissement	2	34 605		72 505	72 505
	3	3 220 833	3 319 220	3 644 906	3 685 282
<b>Charges</b>	4	3 485 796	3 646 608	3 789 042	3 765 056
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	5	(264 965)	(327 388)	(144 136)	(79 774)
Moins : revenus d'investissement	6	( 34 605)(	)(	72 505)(	)(
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	(289 570)	(327 388)	(216 641)	(152 279)
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	556 618	590 708	566 064	31 907
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9				
Remboursement de la dette à long terme	10	( 212 982)(	214 806)(	214 702)(	49 849)(
Affectations					
Activités d'investissement	11	( 97 535)(	27 904)(	105 806)(	2 100)(
Excédent (déficit) accumulé	12	249 190	(21 250)	98 203	2 317
Autres éléments de conciliation	13	72 632	640	6 793	15 424
	14	567 923	327 388	350 552	(2 301)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	268 353		133 911	61 805

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.  
Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.104

## 6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter le rapport du maire sur la situation financière et faits saillants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.105

## 7. DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS 2024

**ATTENDU QUE** l'article 176.2.2 du code municipal permet au conseil de déterminer le moyen de diffusion dudit rapport;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, dans son virage vert, a choisi de diffuser ledit rapport en version électronique sur le site Internet de la Municipalité et qu'une version papier sera affichée et disponible sur demande à l'hôtel de ville de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** que le moyen de diffusion choisi est la version électronique et en format papier rendu disponible à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.106

## 8. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
9213-5375 QUÉBEC INC.	3652	114.98 \$
ANDRÉ LAFONTAINE	3653	2 050.00 \$
LE CAFÉ MÊLÉ	3654	129.06 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3655	197.20 \$
POSTES CANADA	3656	248.18 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	3657	2 902.54 \$
ARIANE LEBRUN	3658	172.46 \$
██████████	3659	178.50 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	3660	230.57 \$
SERVICES PSANSREGRET	3661	30.04 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	3662	1 408.99 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3663	678.10 \$
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DAMAS ET DANTHO.	3664	1 821.54 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	3665	574.88 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	3666	1 067.55 \$
HENLEY LAVOIE	3667	632.36 \$
TECNIMA VL INC	3668	569.13 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	3669	373.67 \$
ADT CANADA INC	3670	179.36 \$
BMR	3671	678.84 \$

BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MONTS	3672	51.65 \$
BUREAU EN GROS	3673	195.18 \$
L'APOSTROPHE PLUS	3674	277.65 \$
CANADIAN TIRE	3675	319.54 \$
CENTRE D'EXPERTISE MULTISERVICE	3676	1 558.79 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3677	126.69 \$
DÉVELOTECH INC.	3678	97.49 \$
DHC AVOCATS	3679	968.71 \$
DUNTON RAINVILLE	3680	638.98 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	3681	3 215.28 \$
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	3682	2 414.51 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3683	134.52 \$
HUGO LE MAGNIFIQUE	3684	230.75 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3685	127.42 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	3686	19.55 \$
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	3687	8 302.66 \$
LA COOP FERMES DU NORD	3688	620.00 \$
LOGISTIQUE LAURENTIDES INC	3689	52.89 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	3690	1 803.50 \$
MACHINERIES FORGET	3691	1 944.65 \$
MARTECH SIGNALISATION	3692	561.36 \$
LETTAGE MARTIN COULOMBE	3693	379.42 \$
MÉDIALO INC.	3694	1 672.89 \$
PARTSCITY	3695	2 313.78 \$
PÉTROLE PAGÉ	3696	3 888.67 \$
UAP INC.	3697	10.91 \$
LINDE CANADA INC.	3698	61.53 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	3699	316.18 \$
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE	3700	442.65 \$
LES OUTILS L'ESCARBEAU INC	3701	749.64 \$
SERVICES PSANSREGRET	3702	40.05 \$
LES SOMMETS CHEVROLET	3703	8 076.69 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3704	264.44 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	3705	1 122.05 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3706	533.71 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3707	172.46 \$
YVON MARINIER INC.	3708	4 205.49 \$
LA PLANTERIE	3709	2 621.43 \$
M.I. VIAU & FILS LTÉE	3710	17 577.34 \$
SABLIÈRE 329 INC	3711	25 763.55 \$
	Total	108 112.60 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	72 390.53 \$
Services de téléphonie	554.49 \$

Hydro-Québec	6 292.14 \$
Fonds de pension - Desjardins - Mai	1 114.30 \$
Fonds de pension - AON - Mars	9 994.44 \$
Fonds de pension - AON - Avril	10 315.96 \$
DAS Provincial - Avril	24 746.99 \$
Remises salariales fédérales - Avril	9 801.84 \$
Harnois	338.01 \$
Agence Hurtubise	74.06 \$
Annie Gareau	2 080.00 \$
Cogeco - Mai	92.27 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	308.97 \$
Frais bancaires Interac - Mai	94.50 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Mai	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Mai	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Mai	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026) - Mai	4 005.46 \$
<b>Total</b>	<b>151 754.46 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.107**

**9. AFFECTATION DE 8 621\$ DU FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX**

Transfert de 8 621\$ du Fonds de Parcs et terrain de jeux pour le projet de réfection du débarcadère municipal.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'affecter le fonds de parcs et terrain de jeux au paiement des sommes requises à la l'achat d'un tapis de béton pour le débarcadère municipal de huit mille six-cent vingt et un dollars (8 621\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.108**

**10. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code municipal

Matricule	Années
4817-07-1106	2023-2024-2025
4614-51-6808	2023-2024-2025

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.109**

**11. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2025-007**

Demande de permis no. 2025-007, agrandissement d'un bâtiment secondaire

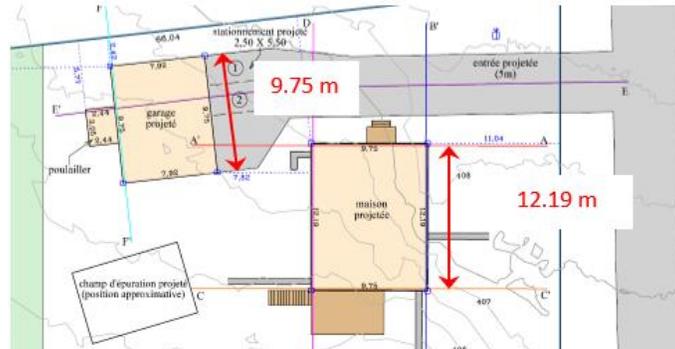
Monsieur Serge Charbonneau  
99, montée Bellevue  
Lantier, J0T 1V0  
4612-20-5574-0-000-0000

Lot : 6 029 774 du Cadastre du Québec  
Zone: 13H

### Nature et effets

Construction d'un garage d'une largeur de plus de 75 % de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

**Dérogation demandée** construction d'un garage d'une largeur de 9.75 mètres alors que la largeur du bâtiment principale est de 12.19 mètres. Demande de dérogation mineure de 0.61 mètre.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.06.27

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.110

## 12. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2025-008

Demande de permis no. 2025-068, construction d'un bâtiment secondaire (façade)

**Monsieur Émile Maltais-Venne**

167, chemin des Merisiers

Lantier, J0T 1V0

4516-54-3337-0-000-0000

Lot : 6 029 433 du Cadastre du Québec

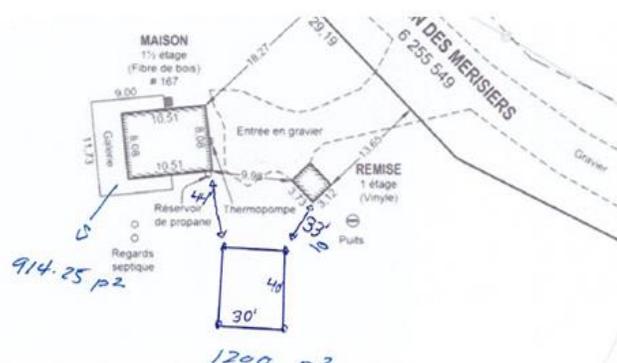
Zone: 3V

### Nature et effets

Construction d'un garage d'une largeur de plus de 75 % de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

### Dérogation demandée

Construction d'un garage d'une largeur de 9.14 mètres alors que la largeur du bâtiment principale est de 8.08 mètres. Demande de dérogation mineure de 3.08 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.06.28

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est refusée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.111

### 13. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2025-009

Demande de permis no. 2025-069, construction d'un bâtiment secondaire (superficie)

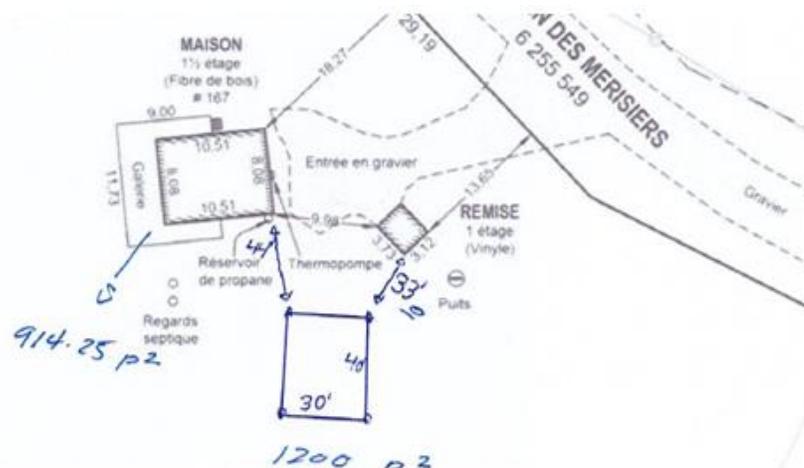
M. Émile Maltais-Venne  
167, chemin des Merisiers  
Lantier, J0T 1V0  
4516-54-3337-0-000-0000  
Lot : 6 029 433 du Cadastre du Québec  
Zone: 3V

#### Nature et effets

Construction d'un garage d'une superficie de plus de 100% de la superficie du bâtiment principal (tableau 7-1 de l'article 7.3 du règlement de zonage 154-2014).

#### Dérogation demandée

Construction d'un garage d'une superficie de 111.5 mètres carrés alors que la superficie du bâtiment principale est de 84.9 mètres carrés. Demande de dérogation mineure de 27.6 mètres carrés.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.06.29

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est refusée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.112

### 14. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2025-010

Demande de permis no. 2025-077, construction d'un bâtiment principal (marge 20 mètres)

**Monsieur Barry Nashen**  
101, chemin des Asters  
Lantier, J0T 1V0

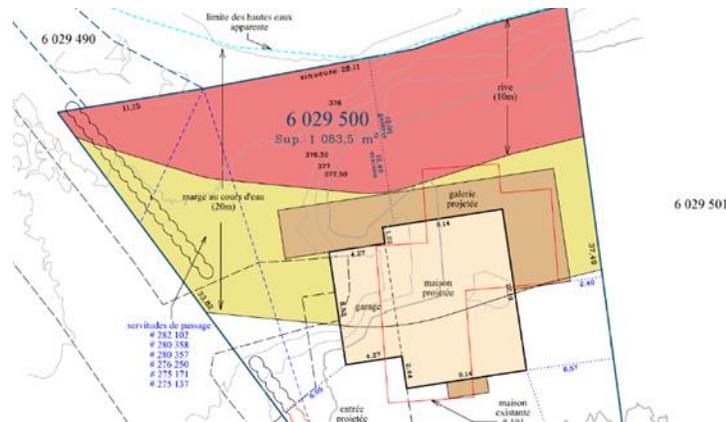
4609-17-8285-0-000-0000  
Lot : 6 029 500 du Cadastre du Québec  
Zone: 10V

**Nature et effets**

Reconstruction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la limite du littorale (article 6.2.2 du règlement de zonage 154-2014).

**Dérogation demandée**

Reconstruction d'un bâtiment principale à 12.49 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 7.51 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.06.30

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a examiné chaque point de la grille en question et en est arrivé à la même conclusion pour les huit premiers points;

**CONSIDÉRANT** que pour le neuvième point, le conseil juge que la dérogation est mineure, puisque les aménagements projetés — soit le bâtiment et la terrasse — seront situés à une plus grande distance de la rive, ce qui contribuera à une meilleure protection environnementale;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.113

**15. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2025-011**

Demande de permis no. 2025-085, construction d'une galerie (marge 15 mètres)

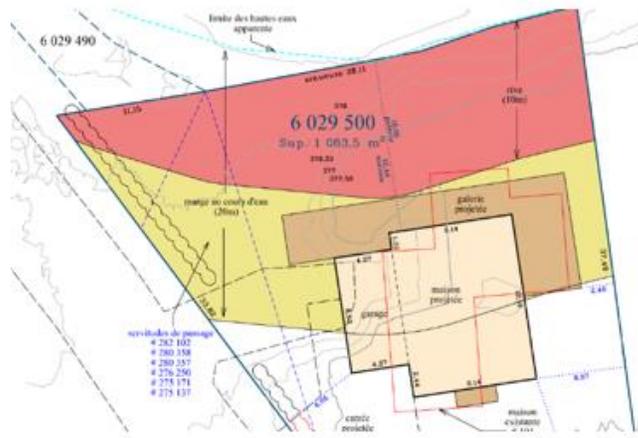
Monsieur Barry Nashen  
101, chemin des Asters  
Lantier, J0T 1V0  
4609-17-8285-0-000-0000  
Lot : 6 029 500 du Cadastre du Québec  
Zone: 10V

**Nature et effets**

Construction d'une galerie à moins de 15 mètres de la limite du littorale (article 6.4.1.1 du règlement de zonage 154-2014).

**Dérogation demandée**

Construction d'une galerie à 10.05 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 4.95 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.06.31

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a examiné chaque point de la grille en question et en est arrivé à la même conclusion pour les huit premiers points;

**CONSIDÉRANT** que pour le neuvième point, le conseil juge que la dérogation est mineure, puisque les aménagements projetés — soit le bâtiment et la terrasse — seront situés à une plus grande distance de la rive, ce qui contribuera à une meilleure protection environnementale;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.114

**16. DEMANDE POUR UNE DÉROGATION MINEURE 2025-012**

Demande de permis no. 2025-086, construction d'un bâtiment principal (marge 20 mètres)

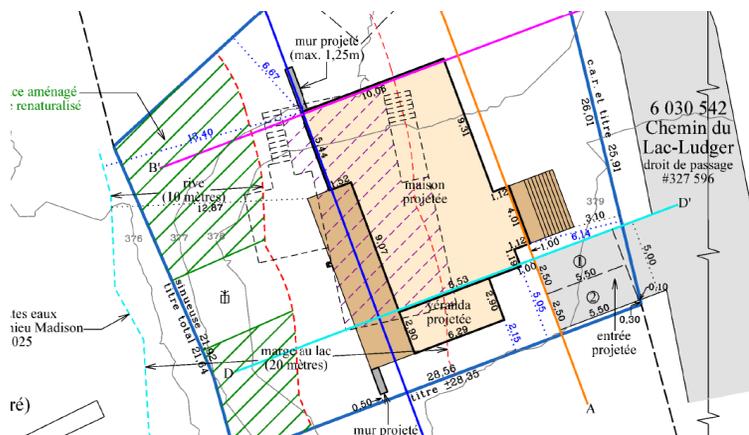
Madame Rebecca Sohmer  
 446, chemin du Lac-Ludger  
 Lantier, J0T 1V0  
 4610-96-1302-0-000-0000  
 Lot : 6 029 644 du Cadastre du Québec  
 Zone: 10V

**Nature et effets**

Reconstruction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la limite du littorale (article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

**Dérogation demandée**

Reconstruction d'un bâtiment principal à 13.4 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 6.6 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.116 18. ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2025 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 255-2025 modifiant le règlement 216-2020 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles afin de modifier le nombre de bacs noirs (déchets ultimes) pour une résidence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.117 19. ADOPTION DU RÈGLEMENT 256-2025 CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 256-2025 concernant la tarification des permis et des certificats des biens et des services municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.118 20. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 257-2025 CONCERNANT LE ZONAGE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement 257-2025 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.119 21. ADOPTION DU RÈGLEMENT 258-2025 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS**

IL EST PROPOSÉ la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 258-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.120 22. ADOPTION DU RÈGLEMENT 259-2025 CONCERNANT LE PIIA**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 259-2025 modifiant le règlement de PIIA 163-2015 afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**AVIS DE MOTION 23. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 260-2025**

Le conseiller Steve Martin donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 260-2025 modifiant le règlement 158-2014 concernant les dérogations mineures afin de retirer les dispositions relatives aux frais d'étude.

Dépôt du projet de règlement 260-2025 et présentation du projet de règlement 260-2025 séance tenante par le conseiller Steve Martin .

**2025.06.121 24. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 260-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 158-2014 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE RETIRER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS D'ÉTUDE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 260-2025 modifiant le règlement 158-2014 concernant les dérogations mineures afin de retirer les dispositions relatives aux frais d'étude.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.122 25. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour la réserve de sable 2025.

1500 tonnes de sable.  
150 tonnes de pierre net 1/4

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.123 26. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour le sel à déglacement.

45 tonnes de sel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.124 27. APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES, D'UNE BENNE QUATRE (4) SAISONS ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Lantier demande des soumissions pour la fourniture d'un camion diesel 10 roues d'une benne quatre (4) saisons et d'équipements de déneigement.

La Municipalité de Lantier se réserve la faculté de conclure un contrat de crédit-bail.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.125 28. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE PICKLEBALL**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier demande des soumissions pour la réfection complète et le revêtement en acrylique des 3 terrains de pickleball situés au 637, boulevard Rolland-Cloutier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.06.126 29. SERVITUDE D'OCCUPATION – 381, MONTÉE DE LA BAIE (MATRICULE 4617-66-8169)**

**ATTENDU QUE** la propriété située au 381, montée de la Baie, identifiée sous le matricule 4617-66-8169, est la propriété de Gestion immobilière DEVITO inc.;

**ATTENDU QUE** le propriétaire souhaite établir une servitude d'occupation sur une portion du lot 6 030 428, sur une longueur de 30 mètres à partir du lot 6 292 094;

**ATTENDU QUE** cette servitude vise à permettre l'occupation du terrain à des fins spécifiques, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, soit :



1. **D'autoriser** l'établissement d'une servitude d'occupation sur une portion du lot 6 030 428, sur une longueur de 30 mètres à partir du lot 6 292 094, en faveur de la propriété située au 381, montée de la Baie (matricule 4617-66-8169), appartenant à Gestion immobilière DEVITO inc.;

2. **D'indiquer** que toute construction, y compris l'installation de barrières, tout aménagement ou tout travail d'entretien sur cette servitude sera entièrement à la charge du détenteur de ladite servitude;

3. **D'exiger** que tout changement à la nature, à l'usage ou à l'aménagement de la servitude soit soumis à l'approbation préalable de la Municipalité de Lantier;

4. **D'indiquer** que tous les frais associés à l'établissement, à l'enregistrement ou à l'entretien de la servitude seront entièrement à la charge du demandeur;

En conséquence il est proposé par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'accepter la servitude d'occupation aux conditions susmentionnées et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Benoit Charbonneau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lantier, tout document relatif à la présente servitude.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.127

### 30. SOUTIEN BUREAUTIQUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lantier reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de délégation de compétence à la MRC des Laurentides pour les services informatiques en soutien bureautique, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du FRR :

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Huberdeau
- Ivry-sur-le-Lac
- Labelle
- La Conception
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Val-David
- Val-des-Lacs

- Val-Morin
- Régie incendie des Monts
- Régie intermunicipale des Trois-Lacs

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux appuyé par la conseillère Line Beauregard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lantier s'engage à participer au projet de délégation de compétence pour les services informatiques en soutien bureautique
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Laurentides organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne M. Richard Forget, Maire et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC des Laurentides aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### **31. DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE APRÈS SINISTRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec offre aux municipalités un programme d'aide financière en cas de sinistre, tels que pluies diluviennes, tremblement de terre, glissement de terrain, inondations, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme nécessite de documenter chacun des endroits touchés avec localisation précise, des photos du sinistre ainsi que des travaux en cours et réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette obligation est difficile à remplir lors de sinistre tel que les pluies diluviennes étant donné que les secteurs touchés peuvent s'étendre à la grandeur du territoire et qu'au moment du sinistre la priorité de la Municipalité est d'aider les citoyens à accéder rapidement à leur propriété ou à rendre les routes praticables;

**CONSIDÉRANT QUE** les plus petites municipalités n'ont pas les effectifs nécessaires permettant de prendre des photos au moment opportun, l'ensemble des effectifs étant utilisés à rétablir la circulation et assurer la sécurité des lieux touchés;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les conditions d'admissibilité les ponceaux devaient être en bon état avant le sinistre, ainsi un ponceau qui était en fin de vie au moment du sinistre n'est pas admissible ce qui implique d'avoir des photos des ponceaux avant le sinistre pour démontrer le tout;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement d'un ponceau par un ponceau de plus grande dimension doit être justifié à l'aide d'une étude hydraulique ce qui augmente considérablement les coûts et les délais de rétablissement alors que d'augmenter la dimension d'un ponceau pourrait permettre d'éviter un autre sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a reconnu que les municipalités ont besoin de support financier et a déclaré que, dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens, le gouvernement, à titre de partenaire, reconnaît que les gouvernements de proximité ont besoin de ressources suffisantes pour réaliser les priorités communes figurant à la présente déclaration et, de ce fait, qu'il importe qu'ils soient dotés d'outils flexibles et adaptés pour ce faire, dans le respect de ses obligations d'équité et de sa saine gestion des finances publiques.

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a adopté un plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités et continu ses travaux afin de trouver de nouvelles mesures pour alléger ce fardeau;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steve Martin

### **ET RÉSOLU**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'assouplir le programme général d'assistance après sinistre afin de permettre aux municipalités de pouvoir bénéficier d'une aide financière juste et prévisible;

**D'ACHEMINER** la présente résolution à la MRC des Laurentides et aux municipalités de son territoire, la Fédération Québécoise des Municipalités, Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, et Mme Andrée Laforest, députée de Chicoutimi et ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.06.128

### **32. AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lantier a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lantier désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lantier comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la Municipalité de Lantier déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

**QUE** la Municipalité de Lantier autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.06.129

### 33. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier.

\_\_\_\_\_  
Richard Forget,  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.